



Spécial élections professionnelles

2011 - 2014

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ de la CGT Finances publiques 13

La preuve par les faits

Tous s'accordent à reconnaître que la situation est difficile, en témoignent la situation du porte monnaie due au gel des traitements depuis 2010 et celle des conditions de travail due à la poursuite systématique des suppressions d'emplois depuis des années.

Résultat, dans les services jamais l'ambiance de travail n'a été aussi pesante.

Or l'administration se propose d'en rajouter.

Elle annonce pour les années qui viennent une nouvelle vague de restructurations, « *l'adaptation du schéma et des structures* » qui vise à opérer un mouvement général de fusion des services et à généraliser les pôles, ce qui pose très clairement la question du maintien des garanties des agents par rapport à la mobilité.

Pour la fonction publique, le gouvernement vient d'annoncer qu'il veut remettre en cause le droit au déroulement de carrière à l'ancienneté, alors que c'est aujourd'hui le seul moyen qu'ont les agents de maintenir peu ou prou leur pouvoir d'achat ! Il vient également d'annoncer sa volonté de s'attaquer aux règles de gestion statutaires qui garantissent une égalité de traitement entre tous les agents.

Ces projets visent à tout « harmoniser » par le bas dans la fonction publique pour faire passer la mobilité maximale ; ils mettent les agents de la DGFIP en première ligne car ils

impliquent de « raboter » nos statuts particuliers, nos régimes indemnitaires DGFIP, nos acquis et nos garanties souvent conquis de haute lutte.

Dans une telle situation, avec des enjeux aussi lourds, de quoi avons nous besoin si ce n'est d'une force syndicale sur laquelle nous pouvons compter pour nous défendre collectivement et individuellement face à une administration de plus en plus corsetée par l'austérité budgétaire ?

D'une force qui refuse de voir nos statuts DGFIP liquidés, qui refuse de voir nos droits et nos régimes indemnitaires laminés.

En un mot, d'une force qui n'accepte pas de voir les intérêts des agents de la DGFIP passés par pertes et profits.

Quelle est cette force syndicale ?

Celle à qui il faut accorder ses suffrages dans les élections du 4 décembre ?

Voilà la question posée dans ces élections.

Y répondre n'a rien d'évident au vu des différents programmes plus ou moins alléchants qui vous sont présentés.

Mais le meilleur critère pour vous déterminer n'est-il pas, à l'évidence, l'épreuve des faits, tels qu'ils se sont déroulés dans notre département ?

Voilà pourquoi la CGT, 1ère organisation du ministère et de la DRFIP 13 rend compte de son activité depuis les dernières élections.

Qui a fait quoi depuis trois ans dans notre département ?

Lisez, vous verrez : c'est éclairant !

Sainte Anne: une action inlassable, des résultats incontestables !

Depuis au moins 2009, la volonté ministérielle (ce dossier était suivi par les ministres Woerth puis Péresse) était claire : Sainte Anne était voué à la vente aux affairistes immobiliers. Face à une décision d'un tel niveau, on aurait pu se laisser abattre.

Tel n'a pas été le cas de la CGT.

Bien au contraire, elle n'a cessé d'agir pour empêcher la vente. Ainsi, dès l'annonce de la mise en vente, la CGT est à l'offensive. Elle mobilise les agents dans des AG unitaires de site, multiplie les initiatives tous azimuts : avec le comité d'intérêt de quartier, les élus locaux et les partis politiques.

C'est une activité inlassable que mène la CGT pour élargir le camp de ceux qui refusent que le domaine public soit bradé et que les agents de la DGFIP soient expulsés de Sainte Anne. Elle ne ménage aucun effort pour maintenir un service public de proximité, allant jusqu'à rencontrer le premier ministre, la ministre Marseillaise Carlotti, la ministre de la fonction publique et le conseiller social de la présidence de la république.

Cette mobilisation, alimentée par les multiples pétitions des agents, de la population et les pressions sur les ministres, produit ses premiers effets en 2012 : le directeur général est conduit à se rendre sur place en octobre.

Les agents lui organisent un comité d'accueil pour manifester leur volonté que le site ne soit pas vendu. Ce dernier, surpris par la mobilisation, déclare avoir entendu les revendications, il annonce qu'il reviendra pour annoncer sa décision.

Résultat, le 15 novembre, il annonce la suspension de la vente. Pour la CGT c'est une première étape, mais elle n'est pas suffisante : notre exigence demeure l'arrêt de la vente et le maintien de tous les services sur place.

Le 7 mai 2013, à l'initiative de la CGT les agents de Sainte Anne sont massivement en grève dans l'unité. Un ultimatum est posé à la Direction : arrêtez la vente, sinon ce sera le blocage total du site et donc des futurs déménagements.

Début juin 2013, la direction locale rejette la revendication qui fait l'unité des agents. La CGT prend alors ses responsabilités : un barrage filtrant est mis en place pendant plusieurs jours puis en AG les agents décident de fermer totalement le site en organisant la solidarité financière départementale (et même nationale).

Au bout de 15 jours de lutte, l'arrêt de la

vente est annoncé. Certes 4 services sont obligés de déménager.

Mais le fait est :

**Sainte Anne est conservé pour la DGFIP
et dans le domaine public !**



Pour les agents de la DGFIP c'est un résultat positif incontestable. Il était loin d'être acquis d'avance. Il est à mettre au compte de l'énergie et de l'activité inlassable de la CGT. C'est la preuve que la mobilisation est utile et qu'une décision prise au plus haut niveau peut être remise en cause s'il y a un rapport de force !

Pour autant aujourd'hui le combat doit être poursuivi sur les conditions dans lesquelles les services de la DGFIP sont maintenus sur Sainte Anne étant donné que 3 services de police devraient rejoindre le site pour occuper une partie des 15000 m2 de bureau.

Il est hors de question que le réaménagement du site se traduise pour les collègues de la DRFIP par des conditions d'installation dégradées, il est hors de question que les services de la DRFIP y soient réduits à la portion congrue ! La CGT exige que l'administration réalise les travaux de sécurité indispensables pour que les immeubles occupés par la DRFIP soient mis aux normes, elle ne se résigne pas au projet de transfert à tout prix de France Domaine rue Liandier alors que les missions domaniales font historiquement partie du bloc foncier et qu'il y a largement la place à Sainte Anne pour y maintenir ce service!

C'est pourquoi la CGT, une fois de plus, est à l'initiative : elle fait tout aujourd'hui pour mobiliser les collègues de Sainte Anne dans l'unité pour obtenir satisfaction sur leurs revendications !

ANTENNE DE LA DRFIP à AIX: LE COMBAT TENACE DE LA CGT POUR QUE L'ADMINISTRATION RESPECTE LES ENGAGEMENTS QU'ELLE A PRIS VIS A VIS DES AGENTS

A la suite du combat impulsé par la CGT, la DRFIP avait été contrainte en 2010 de concéder la pérennité des missions fiscales de la DRFIP sur l'antenne d'Aix. **Il s'agissait de protéger les collègues du chantage entre la mobilité professionnelle et géographique.** Aujourd'hui, le fait que la DRFIP s'arroge le droit de renier son engagement -en supprimant année après année les emplois de l'antenne- conduit à son extinction progressive. **Cela a valeur de message adressé à tous les agents de la DRFIP.**

•Cela signifie que la DRFIP s'arroge le droit de s'asseoir sur les garanties qu'elle est amenée à concéder aux agents pour faire passer plus facilement les restructurations.

Insupportable au moment où la Direction s'apprête à engager une nouvelle étape de restructurations! Voilà pourquoi, lorsqu'elle a constaté une nouvelle fournée de suppressions d'emplois sur l'antenne début 2014, la CGT a impulsé la mobilisation vers le CT Emploi, dénoncé l'irrégularité d'un CTL violant l'engagement pris par la Direction et saisi la DG qui est restée de marbre dans un premier temps.

Voilà pourquoi, lorsque Bezard et Cazeneuve sont venus à Aix le 22 janvier à la suite d'un attentat, Bezard s'est fait directement interpellé devant le ministre et a dû accorder une audience nationale. Audience nationale confirmée ensuite en CT début février par le même Bezard.

Voilà pourquoi, malgré le changement de Directeur Général, la CGT ne lâche pas le morceau et continue à exiger que la DG accorde enfin cette audience sur l'Antenne pour remettre la pétition signée par 900 agents de notre département qui exige que la DRFIP respecte les engagements écrits qu'elle a pris devant les agents.

Les SIP de Sadi Carnot: La CGT ne lâche rien !

Dés l'annonce du projet en 2010, la CGT a alerté la Drfip 13 sur le danger d'une concentration de l'accueil des particuliers de 5 arrondissements parmi les plus pauvres de Marseille sur un seul site. Nos craintes ont été totalement confirmées. La création des SIP 3/14 et 2/15/16 dans ces conditions s'est avérée un désastre pour l'accueil du public, pour les missions et les conditions de travail.



Les suppressions d'emplois et la concentration d'un public fort nombreux et paupérisé dans des locaux inadaptés ont constitué un mélange explosif: les contribuables, parqués dans une interminable file d'attente patientent des heures avant d'être reçus tandis que les collègues de l'accueil sont laminés par l'intensité de la réception. Dans le même temps, les agents des secteurs de gestion, pas assez nombreux, croulent sous la charge de travail en courant d'une urgence à l'autre.

Refusant une telle situation, la CGT a pris les choses en main: face à l'inertie de la DRFIP, elle a impulsé la mobilisation des agents – grève du 15/12/2011 – et profité de la venue du DG, le 5/10/2012 à Ste Anne pour «l'inviter» à se rendre compte par lui-même des conditions de travail et d'accueil sur Sadi Carnot le 15/11/2012.

Lors de la venue du DG « in situ », la CGT a organisé dans l'unité un comité d'accueil avec les agents. Ces initiatives ont débouché sur un aménagement des horaires de réception permettant enfin aux collègues de prendre leur pause déjeuner.

Mais c'est à peu près tout. Le problème de l'organisation d'un accueil industriel « pour les pauvres » demeure entier et ce n'est pas la fermeture du jeudi décidée précipitamment par la Direction (et la remise en cause de la fermeture de 11h00) qui est de nature à le résoudre. Résultat, nos collègues fuient ce service: plus de la moitié des agents présents dans les deux SIP au 1er décembre 2011 sont partis, la moitié du SIP 2/15/16 a été mutée au 01/09/2014, dont 14 membres sur 16 de l'équipe d'accueil ! Pour la CGT, en permanence au côté des agents du site, il faut régler le problème sur le fond: scinder cet accueil ingérable sur deux sites et pourvoir les emplois nécessaires à l'exercice normal des missions.

Voilà ce que doit faire l'administration pour rendre la situation supportable ! C'est le combat de la CGT avec les agents du site !

L'ACTION CONTINUE DE LA CGT POUR LA DEFENSE DE NOS GARANTIES ET DE NOTRE STATUT

*Nous avons annoncé lors de la mise en place des CAPL de la DRFIP en 2011 que la CGT y défendrait pied à pied les garanties des agents. **Nous l'avons fait.***

D'abord en imposant la transparence: nous avons demandé et obtenu la publication de projets et imposé que les mêmes règles soient appliqués à tous, ce qui permet à chacun de faire prévaloir ses droits à son tour.

Puis nous avons obtenu que soient retirées les fiches de notation et les avis (défavorables) des chefs de service qui constituaient autant d'entraves au droit à mutation des agents.

Nous avons dénoncé et combattu chaque tentative de la Direction de réintroduire la nécessité de service contre le droit à mutation des agents.

Nous avons obligé la direction à reculer dans certains cas : par exemple lorsque la Direction a voulu s'opposer fin 2012 à l'exercice du droit à mutation d'un agent C du Centre des impôts fonciers de Tarascon pour le SIP ou bien lorsqu'elle a voulu bloquer indéfiniment une collègue B à la Trésorerie Hospitalière d'Aix

Nous avons dénoncé en CAPL le fait que dans le cadre des mouvements de mutation pour le 1/09/2014, 9 collègues C ont été empêchés d'obtenir l'affectation demandée parce que la DRFIP a décidé de bloquer des postes pour répartir la pénurie entre services.

Nous avons demandé en CAPL que cesse le scandale des «affectations» discrétionnaires internes à la Direction: près de 500 collègues de la DRFIP sont privés du droit à une affectation sur le service de Direction de leur choix.

Mais nous ne nous sommes pas contentés d'intervenir dans les CAPL. Nous avons aussi agi contre les menaces de plus en plus précises à l'encontre de nos garanties fondamentales et de notre statut.

Nous avons immédiatement réagi lorsque nous avons pris connaissance, en janvier 2013, des propositions de la Direction de remettre en cause les règles d'affectation nationales et locales, les règles nationales de promotions pour gérer la pénurie et mettre la pression maximale sur les agents.

Refusant de voir les agents être dépossédés au fur et à mesure de tous leurs droits, **la CGT a lancé une campagne pour alerter les collègues, convoqué une intersyndicale qui a impulsé la signature d'une pétition exigeant le retrait des propositions de la DRFIP.** 1260 agents de la DRFIP ont signé la pétition. Elle a été remise le 29 mars 2013. Depuis, la DRFIP n'a pas osé s'avancer sur la mise en œuvre de ses «propositions». **Notre action n'y est pas pour rien.**

Quand nous avons eu connaissance des propositions pernicieuses du rapport Pêcheur qui menacent explicitement

- **les garanties d'affectation dont bénéficient les agents de la DGFIP en voulant réintroduire la «loi mobilité»,**
- **notre régime indemnitaire DGFIP en cherchant à imposer un nivellement par le bas au niveau de la fonction publique,**
- **le droit au déroulement de carrière à l'ancienneté**
- **et nos statuts particuliers,... Nous avons à nouveau alerté les collègues.**

A l'initiative de la CGT, le 20 mars 2014, la manifestation unitaire regroupant 200 agents a exigé devant le délégué du Directeur Général le maintien de nos statuts particuliers, de nos régimes indemnitaires, du droit des agents à dérouler leur carrière jusqu'à l'échelon terminal du grade le plus élevé.

Pour autant, rien n'est réglé, nous le mesurons tous. Le sous-effectif généralisé, les restructurations et les coupes budgétaires au détriment de la fonction publique créent un terrain propice à la remise en cause des droits des agents, de leurs garanties et même de leurs rémunérations. C'est aujourd'hui un véritable enjeu.


C'est justement pour cela qu'il est d'autant plus important pour les agents de pouvoir s'appuyer sur les positions claires, cohérentes et résolues de la CGT pour défendre leurs droits et leurs statuts.

L'efficacité des élu-es CGT en CAP locales

Les élus CGT ont pleinement justifié la confiance des collègues qui nous ont confié la défense de leur dossier, tant pour les listes d'aptitude que pour les révisions de l'évaluation professionnelle. Voici les éléments qui nous permettent de l'affirmer.


Les listes d'aptitude de C en B et de B en A

Listes d'aptitude pour l'accès au corps d'inspecteur des Finances publiques

 -Année 2012: **75%** des dossiers reclassés « excellent » et **66%** des dossiers reclassés en « très bon » à l'issue des travaux de la Cap locale étaient défendus par les élu-es CGT.

-Année 2013: **73%** des dossiers classés « excellent » et **80%** des dossiers classés « très bon » pour la liste de B en A étaient suivis par les élu-es CGT.

Listes d'aptitude pour l'accès au corps de contrôleur des Finances publiques

 -Année 2012: **71%** des dossiers reclassés en « excellents » et **66%** des dossiers reclassés en « très bon » à l'issue des travaux de la Cap locale étaient défendus par les élu-es CGT.

-Année 2013: **66 %** des dossiers classés « très bons » et **44%** des dossiers classés « excellents » pour la liste de C en B étaient suivis par les élu-es CGT

Recours en révision de la notation/entretien professionnel


Fidèle à sa conception de la défense intransigeante des droits et garanties de nos collègues, les élu-es CGT ont abordé la défense des dossiers de recours à partir de plusieurs critères :

-Celui de la connaissance et de la maîtrise des missions accomplies par l'agent, le contrôleur ou l'inspecteur, quelle que soit sa filière. Pour la CGT, il est en effet indispensable de savoir aborder pour l'année professionnelle évaluée les enjeux et contraintes liées aux fonctions exercées.

-Celui du contexte de travail pour l'année considérée. Pour la CGT, il faut faire le lien entre le travail accompli et les conditions matérielles de sa réalisation.


-Celui de l'environnement de travail, depuis les aspects factuels à rappeler ou prendre en compte jusqu'au cadre managérial qui dans certains services pèse péniblement sur les conditions de travail.

Recours en révision de l'évaluation professionnelle 2013

 -**50%** des bonifications attribuées concernent des dossiers défendus par les élu-es CGT.

-**80%** des dossiers confiés à la CGT en catégorie **C, B et A** ont obtenu soit une modification des appréciations littérales, une progression du profil croix et/ou une dotation mois.

Recours en révision de l'évaluation professionnelle 2014

 -**En catégorie C**, sur l'ensemble des dossiers confiés à la CGT, **88%** ont obtenu soit une évolution du tableau synoptique, soit une réduction d'avancement, soit des modifications des appréciations littérales.

-**En catégorie B**, **50%** des dossiers ayant obtenu une bonification, **85%** une évolution positive des cotations du tableau synoptique et **60%** la modification des appréciations littérales étaient confiés à la CGT.

-**En catégorie A**, **60%** des dossiers qui ont obtenu une bonification étaient suivis par la CGT.

Ces résultats témoignent de la défense efficace des dossiers par vos élu-es CGT.

Intervention pour le respect du droit au déroulement de carrière: l'accès au 8ème échelon catégorie C et au grade de CP pour les C1

La CGT Finances publiques 13 s'est fortement mobilisée, - pétition et information des agents- pour que soit « banalisé **l'accès de la catégorie C au 8ème échelon.**

En effet, sans vergogne, l'administration entendait faire du passage au 8ème échelon une quasi-liste d'aptitude, en limitant le nombre de bénéficiaires !

Qui étaient concernés ? Tout les agents et particulièrement les femmes, déjà pénalisées par les décotes et l'allongement de la durée de cotisation, qui se voyaient aussi empêchées d'accéder à l'échelon terminal de leur grade avant leur retraite ! Mobilisations, pétitions à l'initiative de la CGT, déclarations en Capl ont in fine eu raison de ce dispositif qui excluait de nombreux collègues !

Les contrôleurs de 1ère classe sont aussi maltraités ! Les élu-es CGT de la Drfip13 s'en rendent aussitôt compte en examinant l'instruction relative au changement de grade des C1. Ces derniers, *même en remplissant les conditions statutaires*, sont écartés de l'accès au grade de contrôleur principal *au motif d'une insuffisance d'emplois ouverts et de leur jeunesse !*

Les élus CGT en catégorie B de la DRFIP 13 ont les premiers mis en évidence l'arnaque dont sont victimes nos collègues ! Les C1 stagnent dans des durées d'échelon de 4 ans, alors que promus, ils bénéficieraient du déroulement de carrière de CP dans leur nouveau grade avec des échelons d'une durée de trois ans ! C'est tout bénéf pour l'administration ! Promus plus tard (?) ils ne dérouleront peut-être pas totalement la carrière de CP, ce qui fera faire des économies en salaires et en pensions ! **La vive réaction des élus-es CGT Finances publiques 13 a permis une action unitaire en CAP Nationale en 2013 afin de dénoncer une pratique inadmissible de la DGFIP ! La bataille continue pour que les droits des C1 au déroulement de carrière soient respectés !**

REGIME INDEMNITAIRE ET FRAIS DE DEPLACEMENT

LA CGT SE BAT POUR QU'AUUCUN AGENT NE PERDE UN CENTIME !

Dès que nous en avons eu connaissance de la "réforme" indemnitaire nous avons réagi contre un projet qui frappe les collègues au porte monnaie en plein blocage des traitements. La CGT a rédigé un tract pour le dénoncer, elle a pris l'initiative de faire une pétition intitulée "*aucun agent ne doit perdre un centime*" que près de 300 collègues ont signée et qui a servi d'exemple à la pétition nationale CGT. La pression exercée a eu certes des résultats puisque la prime des inspecteurs non encadrants a pu être harmonisée à hauteur de 2000 € au lieu des 1000 € proposés par la DG pendant le groupe de travail. Les vérificateurs et les géomètres ont pu obtenir un peu plus d'ACF pour compenser tant bien que mal la suppression des indemnités non imposables qui leur étaient attribuées au titre de l'indemnisation forfaitaire de leurs frais professionnels. Mais il faut être clair: **l'immense majorité des itinérants voient leur revenu amputé purement et simplement.** Les collègues C et B auxquels le nouveau régime s'applique ont commencé à faire leur calcul: ils sont perdants chaque mois de plusieurs dizaines d'euros du fait que les ACF sont soumis à la CSG ! Insupportable dans un contexte où les personnels vivent leur 5^{ème} année de blocage du point d'indice et d'augmentation des prélèvements sociaux, où le gouvernement

annonce une nouvelle cure d'austérité sur les salaires et les promotions. Sans compter que les collègues vont avoir en moyenne plusieurs centaines d'euros à payer du fait du remplacement d'indemnités non imposables par des primes imposables ! Pour faire passer la pilule la DG a déclaré que les collègues pourraient désormais se faire rembourser les repas lorsqu'ils se déplacent. Mais la DRFIP, interrogée par la CGT au cours de deux audiences sur les frais de déplacements, a maintenu que les agents n'y auraient pas droit dès lors qu'ils interviennent sur Marseille ou sur Aix. Le décret l'interdit ! C'est un jeu de dupes.

La CGT n'accepte pas.

C'est pourquoi elle engage aujourd'hui une campagne : "faisons l'état des pertes !" en appelant tous les collègues à faire leurs comptes avec leurs feuilles de salaires en main.

C'est le premier pas dans la mobilisation. La CGT n'accepte pas que les collègues se fassent gruger ! Quelle que soit sa filière d'origine, sa mission, sa catégorie, qu'il soit vérificateur, géomètre ou aide géomètre du cadastre, échelon de renfort ...pas un seul agent ne doit être perdant.

Sécurité : des actes, pas des paroles !

L'assassinat de notre collègue vérificateur de la DIRCOFI le 24 février 2012 dans les Bouches-du-Rhône a posé de façon dramatique la question de la sécurité des agents du contrôle fiscal. Après avoir tergiversé, l'administration a organisé une batterie de groupes de travail au niveau national et du département.

La CGT a abordé ces réunions en estimant que ce qui doit changer en priorité, c'est l'attitude frileuse de l'administration à chaque fois qu'un(e) collègue est mis en cause ou se trouve menacé dans un contrôle. Nous estimons que l'administration doit apporter un soutien *a priori* aux collègues mis en cause dans l'exercice de leurs missions.

C'est pourquoi la CGT est intervenue tout au long des groupes de travail pour dénoncer le fait qu'après cet événement dramatique, la Direction a laissé sans aide réelle une de nos

collègues mise en cause sur le plan judiciaire.

Pourtant, elle n'avait fait qu'accomplir sa mission.

Nous avons exigé l'assistance systématique d'un avocat pour tout collègue mis en cause sur le plan judiciaire. La Direction a refusé de se positionner clairement par rapport à cette demande élémentaire. Aussi, le 17 janvier 2013, lorsque le représentant du DG, M. Gardette, est venu conclure les groupes de travail dans les Bouches-du-Rhône, il s'est retrouvé face à des organisations syndicales qui, à notre initiative, ont continué à exiger des actes et pas des belles paroles. Cela ne lui a pas plu du tout. Mais la position prise par les organisations syndicales ce jour là constitue un point d'appui pour continuer à exiger que la DG prenne enfin les mesures de protection des agents qui lui incombent statutairement. **La CGT n'y est pas pour rien.**

« Organisation du contrôle fiscal » La CGT dénonce les mauvais coups qui se trament

Dés l'automne 2013 la CGT est intervenue dans le séminaire contrôle fiscal organisé par la DRFIP en diffusant un tract intitulé «*Séminaire contrôle fiscal : Derrière la mascarade quels sont les objectifs de la DRFIP ?* ».

Derrière son objectif affiché d'amélioration des résultats du CFE, la DRFIP veut en fait introduire la perspective de la régionalisation du contrôle fiscal qui constitue le moyen choisi par l'administration pour soumettre le contrôle fiscal à l'austérité (proposition par exemple «*de confier la programmation du contrôle à des cellules spécialisées dans l'analyse risque, en particulier au sein des DIRCOFI* »). Nous avons dénoncé une manœuvre pour embarquer tous les agents de la sphère du contrôle fiscal dans la démarche stratégique préconisée par la DG et

avancé les revendications permanentes en matière de contrôle fiscal formulées par la CGT, à savoir la mise en œuvre de moyens humains et matériels en nombre nécessaire pour mener une véritable lutte contre la fraude fiscale en augmentation constante. Aujourd'hui «*l'organisation du contrôle fiscal externe* » constitue un des thèmes des groupes de travail que la DRFIP met en place sur l'adaptation des structures et du réseau (l'ASR) qui est la concrétisation de la démarche stratégique nationale dans le département. Le contrôle fiscal est donc bien dans la cible, il s'agit d'en finir avec sa «*sanctuarisation*», de le soumettre également aux suppressions de postes et aux restructurations. **La CGT a eu raison d'alerter les collègues.**

**« Harmonisation du régime indemnitaire »
La CGT n'accepte pas l'inégalité de traitement**

Nous sommes intervenus par voie de tract et en faisant signer une pétition contre les pertes financières infligées à tous ceux, dont les vérificateurs, qui subissaient une diminution de revenus due au remplacement des IFDD non imposable par une allocation complémentaire de fonction imposable.

Suite aux pressions exercées, la DG a modifié son dispositif mais les collègues des directions départementales demeurent perdants. Ce qui n'est pas le cas pour nos collègues des

DIRCOFI qui bénéficieront d'une allocation complémentaire spécifique de nature à rendre plus attractive l'affectation en DIRCOFI et donc à faciliter les objectifs de régionalisation du contrôle fiscal. Ainsi tout se recoupe, la régionalisation et les restrictions indemnitaires !

La CGT n'accepte pas cette régression : elle rejette toute réduction des moyens du contrôle fiscal et continue à se battre pour qu'aucun agent ne soit perdant sur le plan indemnitaire.

CAPL – CAPN – CCP - CTL - CTM

VOTEZ POUR LES CANDIDATS CGT !

CAPL n°3 Agents Administratifs

AAPFip 1 (Ech.6)	AAFip 2 (Ech. 5)	AAFip (Ech.4)
Villegas Maryline, SIP Aix	Naddour Béatrice, SIP 2/15/16	Russo Sylvie, SIP Aix
Mathuf Patricia, SIP Marseille 8	Combet Laurence, SIP Aix	Dhorne Chloé, SIE Borde
Ducet Pierre, T. Aix Hôpital	Ripert Pierre, SIP Borde	Marguerettaz Vincent, SIE Salon
Reynal Dominique, CDIF Marseille	Mosa Virginie, SIP Marignane	Grandjean Magalie, T. Châteaurenard

CAPL n°2 Contrôleurs

Contrôleurs principaux	Contrôleurs 1ère classe	Contrôleurs 2ème classe
Larrivée Frédéric, Syndicat	Jumiaux Virginie, SIP Istres	Roulet Pierre, SIE Borde
Laget Philippe, Syndicat	Maurel Julien, Drfip RPD	Caudron Christel, DRFIP CSP
Duclos Alain, CDIF Aix	Giraud Evelyne, SIE St. Barnabé	Zucchetto Jean Claude, DRFIP CGR
Sautter David, PCE Sadi Carnot	Sanchez Richard, PRS Aix	Siguiet Evelyne, CDIF Aix

CAPL n°1 Inspecteurs

Santelli Patrice, BDV Aix	Bamouni Christine, BDV Marseille
Ponsot Emmanuel, DRFIP CBR	Ferrer Ghislaine, Paierie départementale
Mistral Sébastien, PCE Tarascon	Demathieux Pascale, SIE Borde
Costedoat Marie-Laure, Huissier	Mathieu Marie-Noëlle, FI Aix

Comité Technique Local

Laget Philippe, syndicat	Allègre Pascal, SIP Salon
Larrivée Frédéric, syndicat	Ponsot Emmanuel, DRFIP CBR
Santelli Patrice, BDV Aix	Pérez Cécile, SIE Sadi Carnot
Villegas Maryline, SIP Aix	Alary Sylvain, PCE Arles
Estival Jean-Claude, CDIF Marseille	Mas Claude, RF Arles
Bernardeau Sylvain, SIP Sadi Carnot	Brunello Yves, SIP Borde
Scarponi Yolande, SIE St Barnabé	Mistral Sébastien, PCE Tarascon
Duclos Alain, CDIF Aix	Vidal Lenny, SIE Istres
François Mathieu, SIP Sadi Carnot	Lombard Marie, SIE Aubagne
Giraud Laurence, BRF Marseille	Marchioni Cathy, PRS Marseille

EXPERIENCE

PROXIMITÉ

EFFICACITÉ

DYNAMISME

DISPONIBILITÉ

COMBATIVITÉ

LA CGT !